N° 3. MERCREDI. 11 JANVIER 1837.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL
## DE LA VILLE
## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 6 *janvier*.

— On écrit de Vienne, 24 décembre :

Il est question, depuis assez longtemps, d'une célèbre bande de voleurs qui désolent une partie de la Hongrie; on a raconté je ne sais combien d'actes de témérité et d'adresse de son chef, un nommé Schomberg. Ces circonstances ont engagé les autorités à prendre des mesures sérieuses, car cette bande allait grossissant chaque jour, et elle était réellement devenue menaçante pour plusieurs comitats. La forêt dite *Bakonyerwald*, l'une des plus étendues de la monarchie, leur servait de repaire, et tous les moyens ordinaires employés jusqu'aujourd'hui ayant été sans résultat, on s'est décidé à un déploiement de forces militaires assez considérable. Des détachemens d'infanterie et de cavalerie ont été placés sur différens points de la forêt; une autre partie de la cavalerie stationnait dans les intervalles intérieurs, et les forestiers pénétrèrent dans l'épaisseur des bois pour découvrir la retraite des voleurs. Ces dispositions ont été couronnées de succès; on est parvenu à attirer la majeure partie de la bande, ayant leur capitaine en tête, vers les ruines d'un vieux château et là un combat acharné s'est engagé entr'elle et l'infanterie. Les brigands se sont défendus jusqu'à la dernière extrémité avec un courage et une témérité qui feraient honneur aux meilleures troupes en campagne; mais l'attaque était trop puissante : entourés de toutes parts ils ont fini par succomber, non sans avoir chèrement vendu leur vie; leur chef Schomberg a été fait prisonnier. La loi en Hongrie condamne tous ceux qui n'ont pas péri sur place à être pendus, et il n'est pas probable qu'on se relâche de cette sévérité envers des brigands qui étaient devenus la terreur des environs.

— On écrit de Vienne, le 30 décembre :

Hier matin, a 8 heures, S. A. R. le prince de Salerme est parti avec sa famille et sa suite pour Trente, arrivé à Neunkischen, il quitta son épouse pour aller faire visite à la duchesse de Berry à Gratz, et a rejoint ensuite sa famille à Léoben. A Trevise, il quitta de nouveau ses compagnons de voyage pour aller recevoir son royal neveu à Venise, tandis que la princesse continuait sa route vers Veronne, où le roi et son épouse doivent venir la rejoindre. On croit que S. M. la princesse de Parme se trouvera à Veronne pour y féliciter ses hauts parens. Le présent de noce que S. M. l'imperatrice a fait à l'auguste fiancée est aussi remarquable par sa richesse que par le goût qui a présidé au choix.

Au moment de son départ, l'archiduc a pressé sur son cœur, en lui disant adieu, cette jeune princesse qu'attendent de royales destinées.

Elle-même, épiée par le peuple, jaloux de la voir jusqu'au dernier moment, elle a été aperçue se glissant avant son départ dans tous ces établissemens de bienfaisance dont l'impératrice lui a depuis long-tems appris le chemin; et après avoir pris congé de ses pauvres et de ses malades, prête à quitter enfin sa famille, elle a été encore une fois s'agenouiller devant Dieu dans l'eglise de St-Etienne, où les assistans, saisis de respect, ont remarqué son émotion et ses pleurs.

ANGLETERRE. — *Londres*, 5 *janvier*.

Le Pérou méridional s'est déclaré indépendant et va former une alliance avec les états du Haut-Pérou et de Bolivia. Un congrès qui sera réuni incessamment réglera les points fondamentaux de cette alliance.

FRANCE. — *Paris*, 5 *janvier*.

MM. les lieutenans-colonels de Larue et Foy et le chef de bataillon Pellion, aussitôt après leur arrivée à Toulon, se sont occupés de quelques dispositions pour organiser, à Guelma un grand entrepôt de vivres, fourrages, ambulances, etc. Un entrepreneur de cette ville s'est chargé de la construction des hangars nécessaires pour abriter les dépôts de ces objets. Guelma va devenir un point important. Il paraît que le ministre de la guerre a donné carte blanche à M. de Larue pour faire sur ce point tous les établissemens qui lui paraîtront utiles pour le succès de la prochaine expédition.

« Ces trois officiers supérieurs, dit une lettre de Toulon, sont envoyés en mission, le premier à Alger, le second à Bone et le troisième à Oran. Ils sont chargés, dit-on, de choisir dans tous les régimens les hommes les plus robustes, les mieux constitués, pour en former un bataillon par régiment et les envoyer à Bone où doivent se réunir les troupes de la prochaine expédition de Constantine. On espère ainsi trouver dix bataillons de 800 hommes chacun, lesquels seraient suffisans, avec les troupes du génie et d'artillerie, et la cavalerie, pour la nouvelle expédition. Ces 8,000 seraient remplacés par 3 régimens d'infanterie que l'on enverrait de France, en sus du 3e bataillon d'Afrique, du bataillon de tirailleurs et de 820 hommes de la légion étrangère qui sont attendus à Toulon. Ce ne serait là réellement qu'un renfort de 9000 hommes, et tout en annonçant une vengeance éclatante au sujet de notre dernier échec, le ministère ne donnerait au maréchal que 25,000 hommes au lieu de 30,000 qu'il faut absolument. »

Une autre lettre de Toulon dit cependant encore que ces messieurs annoncent l'envoi de 15,000 hommes; et en se reportant à ce qu'a annoncé le ministre en présentant le budjet, cette dernière version devrait être admise, si réellement il n'y a que 16,000 hom. de troupes françaises disponibles en Afrique, puisque le ministre annonce l'intention de porter la force de ces troupes à 31,000 hommes.

*Du* 6. — Il paraît que l'affiliation de Meunier à la Société des Familles est un fait acquis à l'instruction de l'attentat du 27 décembre. Cette déplorable affaire semble prendre une extension qui ne permet point d'adopter les formes rapides auxquelles on voulait d'abord la soumettre. Il est certain qu'elle ne sera pas portée devant la cour des pairs avant le mois de février. (*Gaz. des trib.*)

— Jusqu'ici les catholiques n'avaient point eu dans la ville de Schaffouse (Suisse) le libre exercice de leur religion. Ce droit depuis longtemps réclamé, vient de leur être accordé par le grand-conseil, après une vive et longue discussion.

— Les dernières nouvelles qu'on a reçues d'Afrique sont assez importantes, et elles confirment les craintes qu'avait fait naître la déroute de Constantine. Achmet-bey et Abd-el-Kader font des préparatifs importans pour combiner leurs efforts contre les Français.

— On écrit d'Afrique à un journal du matin :

Les préparatifs d'Achmet pour une nouvelle défense paraissent mieux entendus et mieux dirigés qu'ils ne l'avaient été en premier lieu, ce qu'il faut attribuer à la confiance qu'il a désormais dans ses propres forces.

D'une part il travaille à se faire des places d'armes, des points d'appui où se ramassent les munitions qu'il possède, et au moyen desquels il pourrait, alors même que Constantine serait pris, tenir la campagne, et effectuer, sans grandes pertes, une retraite sur la régence de Tripoli ou sur Biskerah, à défaut de la régence de Tunis. D'autre part, il s'occupe à fortifier les approches de Constantine, de manière à les rendre très-difficiles, et l'on assure même que certains passages entre Guelma et Bone sont mis en état de défense, ce qui augmente les difficultés des expéditions, et même des communications, que l'on dit être interrompues.

On écrit qu'Abd-el-Kader est en relation constante avec Miliana, Medeah et les autres villes de l'intérieur du Beylik d'Alger, et que rien ne se fait de ce côté sans qu'il ait été consulté. Son influence s'est beaucoup accrue, et, quant à ses ressources matérielles, tout ce qu'on en sait, c'est qu'il dépense des sommes assez considérables, et que les Arabes ne paraissent manquer de rien.

— Nous tenons de bonne source, dit l'*Helvétie*, que les gouvernemens allemands s'étaient concertés pour ouvrir très-prochainement une conférence, dans le but d'aviser aux moyens de remédier aux difficultés que le mauvais vouloir de quelques cantons et l'impuissance des autres apportent à l'exécution efficace du conclusum relatif aux réfugiés. La France, invitée à prendre part à cette conférence, aurait répondu par un refus positif. C'est sur ces entrefaites, et probablement à la veille de nouvelles complications, que l'organe de la faction aristocratique de Berne avait déjà annoncé dans son dernier numéro, avec une sorte de satisfaction préma-

turée, que MM. Mazzini et les frères Rufiini, de Gènes, avaient fait des démarches afin d'obtenir un sauf-conduit du vorort et des passeports de l'ambassade française pour se rendre librement en Angleterre. Les différentes pièces ont été remises de la part de M. de Montebello à un mandataire de ces trois refugiés marquans, dont la présence en Suisse n'a pas cessé d'inquiéter vivement la police autrichienne en Italie. A l'heure qu'il est ils traversent la France pour se rendre à leur nouvelle destination.

*Du 7.* — L'anecdote suivante circule depuis deux jours à la chambre, dans les salons et à l'Opéra. Avant-hier on agitait dans la commission de l'adresse la question de l'expédition de Constantine : M. Thiers soutenait que M. le maréchal Clausel n'avait pas obtenu tous les moyens qu'il avait demandés pour la conduire à bien. Les ministres présens déclaraient au contraire que tout lui avait été accordé selon ses demandes. M. Thiers, pour prouver son dire, s'appuya d'une lettre du maréchal, dans laquelle il se plaignait de l'insuffisance des allocations fournies par le ministère. Chacun se regardait étonné; M. Dupin qui présidait la commission, en sa qualité de président de la chambre, demanda à M. Thiers par quel moyen cette lettre était entre ses mains et le pria de la relire en faisant connaître la lettre d'envoi, M. Thiers la lut, et ajouta qu'elle avait été adressée au président du conseil, ministre des affaires étrangères. — Alors comment est-elle entre vos mains? dit M. Dupin; une pièce officielle ne doit pas être détenue par un simple particulier, même député.

M. Dupin, prenant alors ce ton sévère et dur qu'il emploie dans ses mercuriales, représenta à M. Thiers qu'il ne pouvait se servir de cette lettre dans les débats de la commission et qu'il ne pouvait en aucune manière la garder à sa disposition.

« Ce document appartient au gouvernement et je m'étonne que vous le possédiez, et que vous puissicz vous en servir ici. Si je voulais parler en magistrat, je vous dirais même qu'il y a dans ce fait un délit prévu par le code. »

M. Thiers dit en s'excusant que M. Molé devait connaître la lettre et en avoir copie; mais M. Molé déclara aussitôt qu'il n'en existait aucune copie au ministère des affaires étrangères et que c'était la première fois qu'il en entendait parler.

M. Thiers pour toute réponse remit la lettre à M. Molé qui écrivit de sa main, au dos, le récépissé suivant : Reçue de M. Thiers dans une séance de la commission d'adresse de la chambre des députés. Paris, le 3 janvier 1837.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

L'entrée d'Espartero à Bilbao est confirmée par les notes officielles du qartier royal de Durango et par les rapporrs de Villaréal.

L'échec matériel éprouvé par les troupes de Charles V a été certainement grave et inattendu; le mauvais temps, la neige, les brouillards, tout a contribué à empêcher la défense des positions si souvent abîmées par les inondations et la pluie; les trincadoures anglaises remorquées, à la faveur du brouillard, jusque sous les batteries carlistes, une nombreuse artillerie servie par des canonniers et par des marins anglais, formaient des moyens d'attaque si puissans, qu'il est devenu impossible pour les carlistes d'y résister.

Mais l'effet moral n'a pas été aussi grave que les journaux libéraux cherchent à le faire croire; les deux armées sont absolument dans la position où elles se trouvaient avant le commencement du siège; la première tentative contre Bilbao, qui a échoué d'une manière bien plus malheureuse, puisqu'elle a coûté la vie à Zumala-Carréguy, n'a pas empêché les armées de Charles V de s'augmenter d'une manière formidable et d'étonner le monde par la hardiesse de leurs entreprises. Si le temps perdu devant Bilbao, si la perte de quelques hommes et de quelques canons, seuls résultats de l'affaire du 24, ont appris aux carlistes que l'attaque des places exige des moyens matériels qu'ils n'ont pas encore pu se procurer, l'expédition de Gomez leur a prouvé aussi que toutes les routes de l'Espagne sont ouvertes à des expédition de 4,000 hommes et que toutes les forces de Christine ne suffiraient pas pour arrêter quelques divisions protégées par les sympathies et accompagnées par les vœux de tous les vrais Espagnols.

— Espartero est entré à Bilbao, il est vrai, mais avec une perte immense : des bataillons entiers ont été presque détruits. Villaréal et le comte Casa Eguia ne peuvent tenir l'armée du roi en campagne, par un si mauvais tems.

La légion étrangère a, de son côté, essuyé un grave échec, c'est nous assure-t-on une déroute complète. Le brigadier Conrad a perdu plus de 100 hommes. Par la négligence du général gouverneur Saarsfield, cette légion manque de tout. Gomez avec sa cavalerie touche les environs d'Estella et défend cette place contre tous les coups de main. Cabrera avec ses troupes s'est joint avec Gomez, et l'effectif des troupes de Charles V sur ce point de la Navarre, en ajoutant le corps de don Gracie, se monte à douze mille hommes. Tout porte à croire qu'on agirait contre Pampelune.

— Il est certain, dit le *Morning-Post*, que le général Espartero ne serait jamais entré dans Bilbao, et qu'il n'aurait même pu se soustraire à la vengeance de Villaréal, si les armes britanniques n'avaient encouragé ses soldats et préparé la victoire. Tous les officiers dont le nom est cité appartiennent à l'armée anglaise.

Le capitaine Vicars, le major Colquihoum, le capitaine Lapidge, le lieutenant Lehardy, voilà les noms qui figurent en tête de la liste, après le colonel Wylde, qui a eu la singulière célébrité d'être admis à la table de don Carlos, et de diriger ensuite en personne les opérations devant Bilbao. Nous sommes loin de blâmer ces officiers; ils ont obéi aux ordres qu'ils ont reçus. Toute la responsabilité de cette affaire pèse sur le gouvernement, qui viole tous les principes pour satisfaire sa haine jalouse contre un prince qui ne veut pas se soumettre à ses volontés.

Bilbao serait infailliblement tombé entre les mains de Villaréal, si les officiers anglais n'avaient ranimé le courage d'Espartero et frayé un passage à ses colonnes à l'aide de leur artillerie. Peut-être, quand nous connaîtrons la vérité, le triomphe des christinos ne nous paraîtra-t-il pas aussi complet que quelques journaux voudraient le faire croire.

En tous cas, que les amis de la légitimité ne se découragent point; car les christinos, qui étaient en possession de Bilbao, ne gagnent rien à renforcer la garnison de cette ville, tandis que la position des royalistes n'a pas empiré. Rien ne peut les empêcher de suivre leur système; et ils profiteront de l'expérience qui résulte naturellement de l'échec qu'ils viennent d'éprouver. (*Morning-Post.*)

### PAYS-BAS. — *Gand*, 6 *janvier*.

Les journaux révolutionnaires de la Belgique font grand bruit de quelques articles de la *Gazette de Hanovre* et du *Courrier allemand*, relatifs à la question du Luxembourg.

Les uns prétendent qu'il existe un recès de la diète germanique extrêmement défavorable au roi Guillaume et dont copie lui aurait été notifiée afin qu'il eût à s'y conformer. On ajoute que cette pièce, dont personne ne donne la teneur, mais qu'on dit relative à l'échange d'une partie du Limbourg contre le Luxembourg, a été adoptée par la diète germanique à une très-forte majorité, d'autres disent à l'unanimité, moins la voix du monarque néerlandais.

Si l'on fait attention aux prétendues dispositions qu'on dit insérées dans cet acte, on acquerra la conviction que l'existence de cette pièce est une baliverne patriotique, insérée dans la *Gazette de Hanovre* à la requête de l'Angleterre pour lui donner une couleur locale.

Au surplus, voici les raisons qui nous déterminent à considérer cette pièce comme apocryphe.

On assure qu'il s'agit dans cet acte d'un échange d'une partie du Limbourg contre une autre partie du Luxembourg. Cette partie du Limbourg ne peut être autre que celle qui est située sur la rive droite de la Meuse, depuis Venloo jusqu'au dessus de Maestricht, en remontant le fleuve. Or, cette étendue de pays transmosain avait déjà été cédée par le traité du 15 novembre au roi Guillaume, qui n'en avait pas voulu; il en est de même de la moitié du Luxembourg, que ce monarque avait également refusée. Puis, la confédération germanique reviendrait avec les mêmes enjeux faire des propositions au roi des Pays-Bas! Ce serait une absurdité, une dérision.

D'ailleurs, la diète germanique n'a rien à voir ni à trancher dans les intérêts de ses membres; d'après sa constitution elle leur doit garantie pour la paisible jouissance de leurs propriétés. Le roi des Pays-Bas a été troublé dans la sienne, il a droit de demander protection, la diète n'a pas même celui de la lui refuser et encore moins de le soumettre malgré lui à des conditions frustatoires et onéreuses.

Puis un autre article des constitutions de la confédération germanique porte qu'il ne peut être pris de décision dans cette assemblée si elle ne l'est à l'unanimité. Ainsi le roi des Pays-Bas qui a sa voix à la diète de Francfort, peut, par son vote seul, annuler toute décision quelconque et la rendre comme non-avenue. Par conséquent, si le roi Guillaume a signé l'acte dont il s'agit, il était inutile d'en faire un mystère depuis long tems; s'il ne l'a pas signé et s'il a été rédigé à son insu, en son absence et malgré son opposition, cet acte est essentiellement nul et inopérant.

On voit que de quelque côté qu'on examine l'affaire, la nouvelle donnée par la *Gazette de Hanovre* et le *Courrier allemand*, est encore une des mille bourdes, à l'usage de la patrioterie, et dont nos amis ne doivent s'inquiéter en aucune manière. Nous ne sommes ni d'humeur ni de taille à nous effrayer de l'impossible.

(*Messager.*)

*Bruxelles, 9 janvier.*

On ne souffle déjà plus mot de la grande, de l'horrible violation du territoire belge par les féroces hollandais, qui ont osé reprendre des mains de la gendarmerie belge, quatre de leurs officiers illégalement arrêtés dans un lieu où ils étaient allés se promener, sur la foi de la trêve. Il est probable que la patrioterie aura déjà reçu son chapitre de la part de ses protecteurs. Dans tous les cas, il est bon de prendre acte de la cessation des criailleries.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 11 *janvier.*

En rendant compte des objets exposés par quelques industriels, nous n'avons parlé que de la reliure du Grand-Livre, sorti de l'atelier de réglure de M. J. P. Kuborn; cette dernière partie ne mérite pas moins d'éloges par son exactitude, sa netteté et la beauté du papier. Cette industrie a atteint dans notre ville toute la perfection que l'on voit dans les registres provenant de France et coûtant plus à cause des frais. Il est bon de faire remarquer aux administrations et aux particuliers qui n'ont pas encore employé de registres réglés à la mécanique, qu'ils sont moins chers que les registres imprimés, sur lesquels ils ont encore l'avantage de rendre l'écriture plus facile, parce que les lignes ne paraissent pas sur la page opposée; enfin, qu'on les fait d'après tout modèle donné.

— Le *Staats-Courant* a publié, dans un de ses derniers numéros, la convention postale conclue entre les Pays-Bas et la France. Cette pièce, datée du 10 octobre dernier, est signée de M. Verstolk de Soelen, pour les Pays-Bas, et de M. le baron H. Mortier, stipulant pour la France.

Il faut remarquer que l'article premier de la convention est conçu en ces termes : « A partir du 20 octobre 1836, la correspondance entre les deux offices sera expédiée de part et d'autre par la route directe de Valencienne et Mons, Anvers et Breda, *vice-versa*, etc. »

Ainsi, cette convention établit un service de postes aux lettres, non seulement dans des lieux soumis au gouvernement des deux puissances contractantes, mais encore sur le territoire du nouveau royaume de la Belgique, où, quant à présent, ni la France ni le roi des Pays-Bas ne possèdent rien.

On observera aussi, sans doute, la légèreté ou plutôt l'assurance avec laquelle la France et le cabinet de La Haye décident ce qui dans cette affaire regarde directement la Belgique et le décident entre eux, sans façon, sans la consulter, et comme si elle n'existait pas.

Voilà donc ce gouvernement belge, si hautain, si bravache envers ses sujets, et ceux qu'il croit pouvoir insulter impunément, montrant encore toute sa faiblesse et sa pusillanimité, lorsqu'il s'agit de la prétendue indépendance qu'il se vante d'avoir conquise, et d'après laquelle il est obligé de souffrir qu'on dispose de lui et sans lui. Organiser une route de poste à travers son territoire, sans qu'on lui en demande même la permission! il faut avouer que jusqu'ici rien d'aussi significatif n'avait eu lieu dans la diplomatie. La Belgique comptée pour rien par la France sa protectrice. C'est un peu fort.

— Nous extrayons du *Staats-Courant* l'article suivant annonçant la mort de S. Exc. le ministre des finances, à La Haye :

« Aujourd'hui, 5 janvier, à une heure peu avancée du matin, est mort en cette résidence, après une courte mais douloureuse maladie, Son Exc Mgr. A. W. N. Van Tets Van Goudriaan, grand'croix de l'ordre du lion néerlandais et ministre des finances.

» C'était un homme brillant par des talens extraordinaires, des connaissances étendues et une activité infatigable. Sa capacité en politique et l'éloquence qu'il a déployée dans les hautes assemblées où l'on traitait des affaires de l'état, l'ont rendu célèbre même à l'étranger. Toutes les personnes qui ont eu des relations avec lui proclamaient à l'envi son affabilité. Dans sa jeunesse, il occupa une fonction publique à Dordrecht, mais il donna sa démission en 1795 et remplit dans cette ville, jusqu'à la fin de 1813 et avec le succès le plus brillant, la profession d'avocat. Lorsqu'on eut secoué le joug de la France, pendant cette dernière année, il travailla activement en faveur de la bonne cause, et depuis, pendant plus de vingt-deux ans, d'abord comme gouverneur de la Nord-Hollande et, après le mois de mai 1828, en qualité de ministre des finances, il a servi le roi et la patrie régénérée avec un zèle infatigable. Il jouissait de toutes ses facultés physiques et de la plénitude de ses brillantes facultés intellectuelles lorsqu'il a été frappé de la maladie qui l'a conduit au tombeau, à l'âge de 36 ans. »

— On écrit d'Alger à la *Presse* :

« Je crois ne point exagérer les pertes de cette déplorable expédition de Constantine, en les portant à 3,000 hommes.

» Si l'on n'eût pas rencontré sur la route des Silos qui ont fourni des grains, pas un seul homme peut-être n'eût échappé. Ce grain, beaucoup de soldats l'ont mangé crû. La parcimonie et l'imprévoyance des approvisionnemens ont encore dépassé celles de Mascara.

» On a amputé 55 hommes, pour pieds gelés, à l'hôpital de Bone. Le 63e régiment, qui a débarqué le 16, ressemblait à une réunion de spectres; on ne pouvait contempler ces malheureux sans verser des larmes; les Maures eux-mêmes éprouvaient un étonnement mêlé d'émotion. »

— On mande de Leipsick, 25 décembre :

« Une députation des libraires de la ville est sur le point de partir pour Dresde, à l'effet de demander aux états réunis la suppression, ou au moins la modification de la dernière loi de censure. Cette députation se propose de faire observer aux états que la bourse des libraires ne serait plus qu'un vain simulacre du jour où la liberté de la presse n'existerait plus; que le dépérissement de la ville de Leipsick suivrait sans doute de près celui de sa librairie; enfin, que cette ville qui s'est toujours devouée à son gouvernement, ne méritait pas d'être traitée avec autant de sévérité. On ne sait pas encore ce qu'obtiendra cette députation; mais un grand nombre de libraires recommandables ont le projet de quitter la ville et de s'établir, soit en Prusse, soit en Italie : on cite parmi eux M. Brockhaus. » (*Journal de la Bourse de Francfort.*)

— Les journaux anglais rapportent le fait suivant, qui a tout l'air d'une mystification :

« Sir F. Roé, premier magistrat du bureau de police de Bow-Street, procède, depuis quinze jours à une enquête sur une affaire très-extraordinaire soumise à lord John Russell par la senora Joséphine Carillo d'Albornoz. L'enquête a été entreprise par l'ordre de Sa Seigneurie. Voici les faits consignés dans la curieuse déposition de cette dame :

« Je me nomme Joséphine Carillo d'Albornoz Mahon y Arturo. Depuis un mois, je réside à Londres, où j'ai été amenée par un bâtiment venant de Cadix. Le 15 décembre, je sortis en cabriolet avec ma femme de chambre Françoise d'Acosta. J'allais frapper à la porte d'une maison où demeure une de mes amies, lorsqu'un Espagnol bien mis, s'approcha de moi et me dit que la personne à laquelle je voulais rendre visite était sortie. Il donna au cocher l'adresse de la personne chez laquelle était mon amie; descendue devant la porte, je frappai : la domestique espagnole m'indiqua une autre maison où devait se trouver mon amie; je repars en voiture, et nous nous arrêtons devant la maison n°, Broad-street-Buildings : un jeune homme vint à ma rencontre et il me dit en espagnol qu'il va prévenir mon amie. Il revint un instant après, et tout à coup je sens une main presser fortement mon front et placer un bandeau sur mes yeux : mon bonnet est rejeté en arrière et l'on me fait monter rapidement quelques marches. Quelques marches encore s'offrent à moi, puis je tourne avec mon conducteur mystérieux. Silence complet autour de moi. Je crois entendre que je suis conduite par deux hommes. Enfin, on m'enlève le bandeau qui était sur mes yeux et je me trouve dans une chambre de 18 pieds de long. Le tapis était vert et blanc.

» La chambre etait entièrement tendue de noir, et sur une table placée au milieu était étendue une draperie également noire. Douze flambeaux, avec des transparens vers et noirs, brûlaient sur la table, autour de laquelle étaient assis douze hommes vêtus de robes noires. Ils avaient sur la tête des capuchons avec quatre cornes, entièrement noires; le président seul avait un capuchon blanc, et il portait sur sa robe des ornemens blancs.

» Tous ces juges, quand le bandeau eut été enlevé, crièrent à la fois : *Dieu vous garde!* (*Dios os guarde!*) Un grand crucifix d'ivoire, un livre recouvert en velours étaient croisés sur la table, et devant chacun des personnages, il y avait un livre relié en rouge, avec des lettres d'or, assez semblable aux quatre Évangiles. Le secrétaire, placé à la droite du président, prit le livre placé sous le crucifix, et il commença à enregistrer mes réponses. Le président, qui m'adressait la parole en espagnol, me dit : « Jure par la sainte religion catholique et apostolique, par notre Seigneur J.-C., et par le roi notre maître, que Dieu conserve, de révoquer toutes les dispositions que tu as faites contre les emprunts du Roi, notre maître; jure que tes amis t'ont engagée à agir ainsi; ce que tu diras doit décider de ta mort ou de ton bonheur éternel. » Un domestique prit ma main, la posa sur le livre et resta près de moi. Je vis briller sous son froc la lame d'un poignard. Voici ma réponse :

« Ma vie est aujourd'hui dans vos mains. Je ne prêterai pas le serment que vous me demandez, parce que je ne pourrais pas le tenir. Le secrétaire reprit : « Tremble alors, ta vie répondra de tout. En Angleterre nous pouvons nous venger, car c'est un pays de liberté. » Et sa voix émue murmura des menaces de mort. Le président prenant alors la parole, m'engagea à prêter serment que

e quitterais Londres immédiatement. De mon départ dépendaient ma vie, celle de mes parens, de mes amis en Espagne. Il ajouta que j'étais une femme exécrable, que j'avais détruit l'emprunt du roi, qu'il fallait user de toute mon influence pour en faire contracter un nouveau; si je n'obéissais pas, je serais assassinée, et ma mort serait immédiate, dès l'instant que j'aurais découvert le sanctuaire où le tribunal rendait ses arrêts. Tout cela était dit en mauvais espagnol : ces hommes étaient des anglais; l'un portait des lunettes, un autre avait un verre sur chaque œil, pas un n'avait de moustaches : cette scène a duré trois heures.

» Le président s'étant levé et m'ayant pris la main pour me faire signer mes déclarations, je répondis avec fermeté que l'on me tuerait plutôt que de me faire signer sur un livre de l'inquisition. A ce refus j'entendis tous ces hommes crier : *qu'elle meure!* (*que muera!*), mais le président s'écria : Arrêtez! l'heure n'est pas encore venue. Comme ils virent que je ne cédais pas, un bandeau fut placé sur mes yeux, on me fit descendre sur le seuil de la porte; dans la rue je trouvai mon cabriolet.

» Je jure que tout ce que j'ai rapporté est l'exacte vérité.

» 23 décembre. Joséphine D'ALBORNOZ. »

Le propriétaire de la maison où la *senora* prétend que ces choses se sont passées, mandé devant sir F. Roé, a soutenu que la chose n'était pas possible. Néanmoins le magistrat du bureau de police a cru devoir se rendre avec la dame espagnole et des témoins, dans la maison signalée par la *senora*, qui, sur les lieux, n'a pu reconnaître positivement le théâtre de cette scène d'inquisition. Tous les domestiques de cette maison ont été entendus, et il est résulté de cette disposition que sans doute la *senora* s'est trompée en indiquant la maison visitée. Ce qui est étrange, dans cette affaire, c'est la disparition très-brusque de la jeune femme de chambre Françoise d'Acosta, dont les dépositions eussent été du plus grand intérêt, et auraient pu éclairer la justice sur une affaire dont on s'entretient partout, et qui demeure très-mystérieuse.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.


VENTE

**DE MARCHANDISES.**

LUNDI, 16 janvier 1837, à huit heures et demie du matin, et jours suivans, en la maison LEVY, rue des Capucins, à Luxembourg, à la requête de M. J. P. Reuter, en sa qualité de syndic provisoire de la faillite du sieur Nathan Levy, ci-devant marchand à Luxembourg, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant, de toutes les marchandises dépendant de ladite faillite, consistant en draps, casimirs, circassiennes, demi-draps, mérinos, bombasin, napolitaine, madras, bas en laine et en coton, schals, cotonades, mouchoirs, mousselines, cotons imprimés, percales, calicots, soierie, dentelles, fichus, étoffes pour gilets et pantalons, et autres dont le détail serait trop long.

Luxembourg, le 10 janvier 1837. METZLER.

VENTE PUBLIQUE

**D'UN BEAU MOBILIER.**

JEUDI, 12 janvier prochain, les mêmes héritiers Marchand feront vendre publiquement, au comptant, tout le mobilier dépendant de la succession de ladite dame Marchand, leur mère, et consistant en meubles meublans, tables, chaises, commodes, armoires, glaces, canapés, fauteuils, fourneaux, bois de lits, matelas, traversins, oreillers, draps de lit, couvertures, lits de plumes, une grande quantité de beau linge; batterie de cuisine, et autres meubles dont le détail serait trop long; plus 200 bouteilles de vin de Bourgogne, crû de 1825.

La vente aura lieu en la maison désignée dans l'annonce qui précède.

Luxembourg, le 22 décembre 1836. MAJERUS, notaire.

A LOUER ou A VENDRE, soit en masse, soit en plusieurs lots, le **JARDIN** avec Prairie, situé à Clausen, provenant de MM. Mullendorff et Hochhertz. — S'adresser à M. REUTER-HEDDESDORFF.

On peut S'ABONNER, chez le soussigné, à différens **JOURNAUX** à l'heure, entre autres au JOURNAL DES MODES.

CHAMPAGNE, facteur.

VENTE PUBLIQUE

**D'UNE MAISON.**

MERCREDI, 11 janvier prochain, à deux heures de relevée, Jean Braun, garçon meunier, demeurant à Saarbourg, exposera publiquement en vente, une maison d'habitation, sise au Paffenthal, faubourg de cette ville, rue des Tisserands, cotée n° 92.

Luxembourg, le 30 décembre 1836. MAJERUS, not.

AVIS.

L'épouse L. DENY, place d'Armes, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir un assortiment de papiers et de bordures en couleur, dorés, gauffrés, etc., cartons et autres objets de cartonnage, fournitures de bureaux, ficelles pour filets, etc., etc.

Elle tient aussi un assortiment de COLS BRODÉS DE NANCY, à juste prix.

Am Montage, 16. Januar künftig, gegen die Mittagsstunde, wird Peter Schmidt, Ackerer, wohnend zu Hollerich, sämmtliche, ihm gehörende Grund-Güter, gelegen bei Hollerich und umliegenden Bännen, durch öffentliche Versteigerung und auf mehrere Jahre Borg, erblich zuschlagen lassen.

Um Nähere Auskunft, können Liebhaber sich an Herrn Notar Majerus, von Luxemburg, wenden.

| UNE ACTION, | SIX ACTIONS, dont une rouge gagnant forcément, | TREIZE ACTIONS, dont deux rouges gagnant forcément, |
|---|---|---|
| 20 FRANCS. | 100 FRANCS. | 200 FRANCS. |

Vente irrévocable par Actions

sous l'inspection spéciale de la haute Chambre aulique I. et R. des finances,

DE

**Trois Grandes Propriétés,**

SAVOIR :

1° **LE PALAIS N° 171**, à VIENNE, quartier Gumpendorf, estimé judiciairement à la valeur de..... v. de V. florins 1,050,000.

2° **LE GRAND ÉTABLISSEMENT** industriel avec toutes appartenances pour la grande distillerie, de même que l'Hôtel de Maître complétement meublé, à Znaim en Moravie..... fl. 561,409 40 kr.

3° **LE PALAIS N° 178**, à VIENNE, au susdit quartier Gumpendorf..... fl. 450,000.

Les Gains accessoires en numéraire consistent en florins 25,000, 12,500, 10,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,500, 1000, 500 jusqu'à 5 florins v. de V., s'élevant en tout à flor. 252,500 v. de V., moyennant quoi le Fonds-Capital de cette Vente consiste en

**DEUX MILLIONS 313,909 2/5 Fl. v. de V.**

répartis sur 16,640 Gains.

**PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.**

*En prenant 5 Actions on en obtient une rouge* gratis.

Le moindre Gain qui puisse échoir à une Action rouge est 5 fl. v. de V., mais elles prennent part en outre à un Tirage particulier de 100 Primes de fl. 25000 jusqu'à 50 fl., et de 4000 Actions; de sorte que 100 Actions peuvent gagner au moins deux fois, et même 2002 fois dans la chance la plus heureuse. — D'ailleurs toutes les Actions rouges concourent aussi à tous les Gains du Tirage principal.

*En prenant 10 Actions il est alloué Trois Actions* gratis, *parmi lesquelles 2 de ces Actions rouges si richement dotées.*

Le Tirage aura lieu publiquement et irrévocablement, à Vienne, le 31 JANVIER 1837, sous la garantie du Gouvernement.

Les propriétés seront délivrées aux gagnans libres de toutes dettes et hypothèques.

En s'adressant *directement* à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit le Prospectus français, les Actions, ainsi que la Liste du tirage, franc de port.

*Sans affranchir.* **J. N. TRIER ET C^ie^,**

Banquiers et Receveurs-generaux à Francfort *s/M.*

**Deux Millions 313,909 florins v. de V.**

contient la grande Vente par Actions des TROIS SUPERBES PROPRIÉTÉS,

laquelle aura lieu **IRRÉVOCABLEMENT A VIENNE, LE 31 JANVIER PROCHAIN,** sous la garantie du Gouvernement.

Pour se procurer des Actions Originales au Prix connu, on est prié de s'adresser directement à

*L'Administration générale de* **LÉOPOLD DEUTZ ET C^ie^,**

Maison de Banque à **MAYENCE** s. Rhin.


LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.